



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	11	3

**OBJET : 00-17 - 41 ROUTE DE NICE  
ET 50 CHEMIN DE LA PAROUQUINE**  
- **RÉSIDENCE « ALLIA GARDEN »**  
- **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
FONCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE  
22 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS**  
- **CONVENTION AVEC LA SACEMA -  
AUTORISATION DE SIGNATURE /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

211343

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 JUIL 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 22 JUIL 2013

Pour le Maire,  
L'Adjoint principal,



A. CLAVERIE

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

#### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

#### Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD  
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET  
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-17 - 41 ROUTE DE NICE ET 50 CHEMIN DE LA PAROUQUINE - RÉSIDENCE « ALLIA GARDEN » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

La Société Anonyme de Construction d'Economie Mixte d'Antibes (SACEMA) conduit actuellement une opération de logement social, située 41 route de Nice et 50 chemin de la Parouquine à Antibes, intitulée « Résidence Allia Garden », en vue d'acquies en VEFA (*vente en état futur d'achèvement*) 22 logements locatifs (13 PLUS, 7 PLAI & 2 PLS) dans un programme de construction neuve comportant au total 49 logements.

Ces 22 logements se répartissent en 9 T2 et 13 T3.

La conception de ce programme répondra aux exigences du label Bâtiment Basse Consommation.

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis a accordé successivement pour cette opération une subvention de 300.415,90 €, par délibération du 17 décembre 2012, ainsi qu'une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % des emprunts contractés, par délibération en date du 13 mai 2013. La programmation des travaux prévoit une livraison de ces logements au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Le coût final de cette opération s'élève à 3.385.471,37 €, calculé sur la base d'un taux de TVA de 7 %.

Un plan de financement a été arrêté comme suit qui trouve son équilibre dans la mesure où la Commune accordera une subvention de 140.000 € à ce programme :

Prêt PLUS travaux 40 ans	761.818,00 €	22,49 %
Prêt PLUS foncier 50 ans	541.980,00 €	16,01 %
Prêt PLAI travaux 40 ans	375.073,00 €	11,08 %
Prêt PLAI foncier 50 ans	266.838,00 €	7,88 %
Prêt PLS 40 ans	233.251,00	6,89 %
Subvention État PLUS	12.000,00 €	0,35 %
Subvention État PLAI	108.860,00 €	3,22 %
Subvention surcoût État	116.000,00 €	3,43 %
Subvention surcoût Conseil Général	0,00 €	0,00 %
Subvention CASA	300.415,90 €	8,87 %
Subvention Ville d'Antibes	140.000,00 €	4,14 %
Prêt 1% ASTRIA	180.000,00 €	5,32 %
Fonds propres	349.235,47 €	10,32 %
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3.385.471,37 €</b>	<b>100 %</b>

C'est la raison pour laquelle la SACEMA sollicite le versement par la Commune d'une subvention foncière de 140.000 €, étant précisé que cette somme sera déductible du prélèvement effectué au titre de l'article L. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation : cette déduction interviendra au titre de l'année qui suit la prise en compte de cette opération dans l'inventaire du parc social effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains).

En contrepartie de cette subvention, la Commune se voit proposer la réservation de 2 (DEUX) logements PLUS (type T2) et 1 (UN) logement PLS (type T3) dont l'attribution sera gérée par la CASA. Les modalités de versement de la subvention ainsi que celles afférentes à la réservation des logements susvisés font l'objet d'une convention jointe à la présente délibération.

00-17 - 41 ROUTE DE NICE ET 50 CHEMIN DE LA PAROUQUINE - RÉSIDENCE « ALLIA GARDEN » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

Les crédits nécessaires, soit 140.000 € (CENT QUARANTE MILLE EUROS), seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2014.

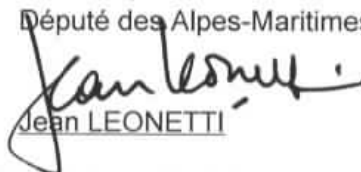
OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville et la SACEMA portant sur la réservation de 2 (DEUX) logements de type PLUS et 1 (UN) logement (PLS) dans l'opération « Résidence Allia Garden », située 41 route de Nice et 50 chemin de la Parouquine à Antibes, en contrepartie d'une subvention foncière ;
- **ATTRIBUE** une subvention foncière au profit de la SACEMA d'un montant de 140.000 € (CENT QUARANTE MILLE EUROS) dont les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2014 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.00-17 - 41 ROUTE DE NICE ET 50 CHEMIN DE LA PAROUQUINE - RÉSIDENCE &quot; ALLIA GARDEN &quot; - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 22/07/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/07/2013

**Numéro de l'acte :** DCM2113-13 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20130712-DCM2113-13-DE

**Date de décision :** 12/07/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions